



INFORMATION - COMMUNIQUÉ

Pour publication immédiate
Le vendredi 2 juin 2017

Le Service d'incendie et de soins médicaux d'urgence de Winnipeg collabore avec les groupes de ZAC locaux pour lutter contre les incendies criminels cet été

Le Service d'incendie et de soins médicaux d'urgence de Winnipeg rappelle les techniques de lutte d'incendie à connaître

Winnipeg, Manitoba – Le Service d'incendie et de soins médicaux d'urgence de Winnipeg élargit son partenariat communautaire pour la prévention des incendies et travaillera désormais avec les zones d'amélioration commerciale (ZAC) locales et Sois fière, Winnipeg! afin de faciliter le repérage et le signalement des biens à risque. Le but de ce partenariat est de repérer les biens qui peuvent faire l'objet d'un incendie criminel et d'écartier le risque avant qu'un feu ne se déclenche.

Dans le cadre de ce projet, on apprendra au personnel saisonnier des ZAC à repérer et à signaler les risques d'incendie en communiquant avec le Service de renseignements 311 de la Ville (en composant le 311). Les signalements faits au Service 311 seront transmis aux Services communautaires d'exécution des règlements municipaux ou au Service d'incendie et de soins médicaux d'urgence de Winnipeg.

« J'incite le public à aider le Service d'incendie et de soins médicaux d'urgence de Winnipeg et les groupes de ZAC locaux en signalant les risques potentiels d'incendie criminel au Service 311, a déclaré Mike Pagtakhan, président du Comité d'orientation permanent de la sûreté, des services communautaires et des parcs. En travaillant main dans la main à repérer les problèmes et à mettre en place des mesures de précaution, nous pouvons aider à améliorer la sécurité de la collectivité. »

« Les membres du personnel saisonnier de plusieurs ZAC et de Sois fière, Winnipeg! ont un rôle essentiel à jouer dans ce partenariat pour la lutte contre les incendies, vu qu'ils travaillent en plein air dans les quartiers, pendant l'été, qui est le moment où le nombre d'incendies criminels est souvent le plus élevé, a indiqué Mark Reshaur, chef adjoint du Service d'incendie et de soins médicaux d'urgence de Winnipeg. Nous pensons que ce nouveau partenariat permettra d'améliorer la sécurité du public en réduisant les risques d'incendies criminels. »

« Nous sommes très heureux de collaborer avec le Service d'incendie et de soins médicaux d'urgence de Winnipeg dans le cadre de leur partenariat communautaire pour la prévention des incendies, a commenté Jennifer Mathieson, ancienne présidente de la Winnipeg BIZ Alliance (association de représentants et de représentantes des ZAC de Winnipeg). Désormais, plus de 50 membres d'équipes de patrouille de ZAC savent repérer et signaler les cibles potentielles d'incendie criminel; ainsi, les quartiers de la ville seront mieux protégés contre ces crimes. »

Les équipes d'incendie ont également commencé leurs inspections de prévention annuelles dans les quartiers. Les inspections continueront ce printemps et se poursuivront pendant les mois d'été. Les pompiers et les pompières inspecteront les quartiers entre leurs appels, à la recherche de risques potentiels d'incendie. Les personnes qui résident dans des biens risquant de faire l'objet d'un incendie criminel se verront remettre un dépliant contenant des instructions sur la façon de réduire les risques d'incendie actuels.

Le Service d'incendie et de soins médicaux d'urgence de Winnipeg souhaite aussi rappeler à tous les personnes résidant à Winnipeg de se protéger et de protéger les autres contre les incendies ce printemps et pendant les mois d'été. Les résidents et les résidentes peuvent réduire les risques dans leur quartier en signalant immédiatement les dangers causés notamment par les déchets volumineux et en prenant les précautions suivantes :

- Taillez et arrosez les arbustes et les arbres se trouvant près des bâtiments.
- Entreposez toutes les matières inflammables dans un lieu sûr.
- Débarrassez-vous convenablement et promptement des ordures, des feuilles, du bois et des déchets volumineux (matelas, divans).
- Nettoyez régulièrement vos buissons et plates-bandes afin que les matières végétales ne s'y accumulent pas.
- N'écrasez pas vos mégots de cigare ou de cigarette dans des plantes en pot. La terre de rempotage et la mousse de tourbe peuvent être inflammables.
- Empilez le bois de chauffage suffisamment loin de votre maison et de votre garage.
- Verrouillez vos portes et fenêtres. N'utilisez pas de serrures à double pêne ou de barres sur les fenêtres des chambres à coucher, afin que personne ne reste coincé à l'intérieur en cas d'incendie.
- Assurez-vous que les serrures, les charnières, les cadres, les portes et les fenêtres sont en bon état. Vérifiez régulièrement les puits de lumière, les trappes de toit, les clôtures et les portails afin d'assurer leur bon fonctionnement.
- Ayez recours à un éclairage activé par le mouvement afin d'éclairer les environs de votre maison et de votre garage.
- Soyez aux aguets de toute fumée ou odeur inhabituelle.
- Les détecteurs de fumée ne peuvent empêcher les incendies mais peuvent vous sauver la vie. Ayez des détecteurs de fumée en bon état de fonctionnement et remplacez les piles tous les ans. Testez vos alarmes-incendie tous les mois.
- Dressez et mettez à l'essai un plan d'évacuation de votre domicile et discutez-en régulièrement avec votre famille.
- Veillez à n'utiliser que [des foyers ouverts et des contenants pour feu](#) approuvés par le *Neighbourhood Liveability By-Law* (règlement municipal sur le caractère vivable des quartiers) de la Ville. Ne laissez jamais un feu de plein air sans surveillance. N'utilisez pas un foyer ouvert si le vent souffle à plus de 25 km/h.

Pour signaler des accumulations de déchets volumineux près des bordures ou dans les ruelles, communiquez avec le Service 311 par téléphone, au 311, ou par courriel, à 311@winnipeg.ca.

Pour de plus amples renseignements sur le Service d'incendie et de soins médicaux d'urgence de Winnipeg, visitez [Ville de Winnipeg – Service d'incendie et de soins médicaux d'urgence de Winnipeg](#).

Les médias peuvent obtenir des renseignements directement de la ligne des médias de la Ville de Winnipeg, au 204-986-6000, ou par courrier électronique, à City-MediaInquiry@winnipeg.ca.

Suivez-nous sur Facebook : facebook.com/cityofwinnipeg

Suivez-nous sur Twitter : twitter.com/cityofwinnipeg